



Association pour le Respect des Droits des Animaux

Association loi 1901, reconnue d'intérêt général. Habilitée à délivrer des reçus fiscaux de dons. 66 % de déduction fiscale.

L'ARDA vient en aide à tous les animaux maltraités. Dans le cadre d'enquêtes suite à des signalements elle saisit l'autorité judiciaire. Elle prend en charge les animaux retirés par la justice, surtout les animaux de rente.



L'entretien de tous ces naufragés de la vie a un coût. Les dons, les adhésions ne suffisent pas à régler les factures vétérinaires et autres. L'ARDA propose des stages de formation à la prévention des morsures pour les entreprises, les administrations, les collectivités. Les bénéfices sont intégralement destinés aux animaux.

Nous œuvrons sur tout l'ouest Audois et parfois au-delà, mais nous n'avons droit à aucune subvention, aucune aide des collectivités.

Vous pouvez nous aider et faire en sorte que nous puissions encore venir en aide aux animaux en soutenant notre action, devenez partenaire de l'ARDA

ARDA

Les chiffres 2024

134 signalements—70 enquêtes—11 plaintes

Soit 98 chiens—27 chats—38 équidés—15 animaux de ferme secourus

« Tous les animaux sont égaux »

192 rue du Portal 11290 ARZENS

Téléphone : 06 46 78 71 27

Courriel : arda.bureau@gmail.com

Siret : 90846762400015